



Luxembourg, le 03 MAI 2023

**Administration de la nature et des forêts**  
Arrondissement Nord  
27, rue du Château  
**L-9516 WILTZ**

**N/Réf.: 105785**

Monsieur le chef d'arrondissement,

En réponse à votre requête réceptionnée le 27 avril 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour une coupe d'urgence pour cause de bostryche sur des fonds inscrits au cadastre des communes de WAHL, de MERTZIG et de GROUSBOUS, sous les numéros 867/987, 523/1139, 673/1080, 1353/0 et 80/3360, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

1. Le déboisement sera réalisé sur des fonds inscrits au cadastre des communes de Wahl, de Mertzig et de Grosbous, sous les numéros 867/987, 523/1139, 673/1080, 1353/0 et 80/3360, conformément à la demande soumise.
2. Le déboisement se limitera à une superficie de **675 ares de bois scolytés**.
3. Dans un délai de 3 ans à compter du début des travaux d'abattage, il faut procéder à la régénération naturelle, artificielle ou assistée du peuplement forestier, de peuplements forestiers équivalents, du point de vue production et écologie, au peuplement exploité.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Monsieur le chef d'arrondissement, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :

- Arrondissement NORD
- Communes de WAHL, de MERTZIG et de GROUSBOUS